



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des citoyens-nes de la commune de Goesdorf qu'une séance publique du conseil communal aura lieu

Vendredi, le 29 novembre 2024 à 14.00 heures.

Cette réunion se déroulera dans la salle de séance de la maison communale à
L-9653 Goesdorf, 1, Op der Driicht.

Séance publique

Ordre du jour

1. **Office social commun de Wiltz : vote sur le budget rectifié 2024 et le budget 2025**
2. **Mise en conformité avec la législation en vigueur des tarifs et redevances à percevoir sur la consommation d'eau potable ainsi que l'assainissement des eaux usées : Informations et discussions**
3. **Création d'un nouveau poste de fonctionnaire communal pour les besoins du service technique communal**
4. **Immeuble dénommé « Café A Flamm's » sis 33, Duerfstrooss à Dahl : Discussions et décision(s) éventuelle(s) concernant l'affectation dudit immeuble**
5. **Contrat(s) de bail**
6. **Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption**
7. **Décision(s) à prendre sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE**
8. **Décision du conseil communal de faire procéder ou non à des élections complémentaires, à l'effet de pourvoir à la première place vacante au conseil communal de la commune de Goesdorf**
9. **Renouvellement des statuts du CIGR Wiltz Plus asbl :**
 - **démission des représentants communaux actuels**
 - **désignation d'un nouveau représentant principal et d'un représentant suppléant (membres effectifs moraux)**
 - **décision à prendre en vue de postuler pour un poste au sein du Bureau exécutif du CIGR Wiltz Plus asbl (Président, Vice-Président, Secrétaire et/ou Trésorier)**
10. **Règlement(s) temporaire(s) de la circulation**
11. **Syndicats de communes DEA : Apport en capital 2025
Choix de la variante applicable pour la commune de Goesdorf**
12. **Désignation de nouveaux représentants communaux pour diverses organisations et associations**
13. **Vente de biens communaux : décision(s) éventuelle(s)**
14. **Demande(s) de subside**
15. **Titres de recettes**
16. **Communications du collège des bourgmestre et échevins / Divers**

Goesdorf, le 21 novembre 2024.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
(s.) Jean-Paul MATHAY

le Secrétaire communal,
(s.) Paul MERGEN

En vertu des dispositions de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le présent avis est publié par voie d'affiches apposées dans la commune de manière usuelle ainsi que sur le site internet de la commune de Goesdorf (www.goesdorf.lu)